

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

17 janvier 2008

ADHESION ADACL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'adhérer à l'agence Départementale dont l'objet est d'assurer une assistance d'ordre technique, juridique ou financier,
- d'approuver les statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

DGE 2008

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés en Préfecture pour le 31 janvier 2008.

Le conseil municipal devra se réunir, avant cette date, dès les devis reçus, afin de se prononcer sur le dossier qui sera proposé.

CDG 40 – SERVICE DE MEDECINE AVENANT ANNEE 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention qui fixe les montants des participations dues par la collectivité, par agent en échange des prestations de ce service, au titre de l'année 2008, à savoir :

- 50,30 € par agent toutes charges comprises ;
- 31.10 € pour les agents titulaires d'un contrat CES, CEC, CEJ, CAE, CAV et les apprentis.

NETTOYAGE DECHARGE COMMUNALE ROUTE DE CASTANDET POUR PROJET STOCKAGE DECHETS VERTS

Des devis pour le nettoyage du terrain ont été demandés.

5 arbres devront être abattus, le pont d'entrée devra être élargi et la plateforme de stockage devra être empierrée.

CENTRE DE LOISIRS D'AIRE-SUR-L'ADOUR : PARTICIPATION 2007

A l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE** le versement de la somme de 270 € représentant la participation communale au centre de loisirs d'Aire-sur-l'Adour au titre de l'année 2007.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2008 à **l'article 6574** – *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* -.

ESTEFFE – PARCELLE ET CHEMIN DE HAOU TERRE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**, de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, à l'effet :

- d'acquérir de Madame ESTEFFE Françoise les parcelles D n°359, 787, 789 et 791, moyennant le prix de 1 015,05 €, avec des frais d'acquisition de l'ordre de 320,00 € ;

- et de vendre à Madame ESTEFFE Françoise, acte en mains, la parcelle cadastrée section D n°793, moyennant le prix de 21,75 € avec frais, d'un montant de 280,00 €, à la charge de la Commune, cette vente ayant pour but de régulariser le chemin de Haou-Terré.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE MEME OBJET EN DATE DU 10/12/2007.

Il est décidé de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire de la commune de lancer une consultation selon un marché de procédure adapté, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, consistant au choix d'un bureau d'études spécialisé pour mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme.

DIVERS - INFORMATIONS

- Accord pour l'achat de 2 isoloirs handicapés. Coût : 470 € HT.
- Le dossier relatif au futur lotissement « les Paloumayres » est pratiquement prêt et sera prochainement déposé.
- La signature de l'acte entre la commune et Mr CARTON est fixée au 24/01/2008.
- Pas de suite favorable à la demande de subvention formulée par l'Association Cultures du Coeur Landes.
- Mr Francis DESBLANCS fait part des propositions relatives au programme voirie 2008.
- Etat du revêtement de la chaussée avenue du Comte de Dampierre : un rendez-vous est fixé avec les services du Conseil Général le lundi 21/01/2008.
- Courrier de France Bleu Gascogne relatif notamment aux annonces des manifestations. Ce courrier sera transmis à chaque association.
- Service minimum dans les écoles. Ceci est de la compétence du SIVU Scolaire. Voir cependant avec l'Académie pour les modalités pratiques.
- La visite des bâtiments communaux par le conseil municipal est fixée au 2/02/2008.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 23 janvier 2008.

Le Maire,
Ginette SENTUC